



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. COLVIS Arnaud, Mme COLL Adeline, adjoints
Mmes JACQUOT Bernadette – URBAN Isabelle – MM. HUMBEL Michel – GARDEREAU
Olivier - Mmes BERTONI Angelina – NOLL Nathalie - MM. SIMON Stéphan – FUCHS Hervé –
Mme RABY Séverine, conseillers municipaux.

Membres absents : Mme HELLER qui donne procuration à Mme NOLL – Mme DUMOULIN qui
donne procuration à M. FUCHS

Mme RABY Séverine est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 25 mars 2024

1. Chasse 2024/2033 – Modification de la délibération n°23-08-07 du 30 octobre 2023
2. Vente d'herbe 2024
3. Déclaration d'intention d'aliéner
4. Travaux – Réhabilitation des menuiseries des logements au 5, rue Dr Lorain
5. Subvention exceptionnelle 105 de la Sportive Lorquinoise
6. Divers

XXXXXXXXXX

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

1. Chasse 2024/2033 – Modification de la délibération n°23-08-07 du 30 octobre 2023

En date du 30 octobre 2023, le conseil municipal s'était prononcé pour la location de chasse 2024/2033, en un seul lot comprenant 342 ha 05 a 40 ca.

Or, cette année avec l'utilisation du nouveau logiciel CHAZ, nous avons constaté une erreur de superficie.

Mise à jour

Superficie totale de la commune : 852 ha 97 a 56 ca

Village : 117 ha 08 a 18 ca

Des réserves et enclaves formulées par les propriétaires de 25 ha d'un seul tenant, désirant se réserver le droit de chasse sur leur propriété, à savoir :

TOTAL RESERVES/ENCLAVES 422 ha 70 a 52 ca

la surface chassable est ramenée à 313 ha 18 a 86 ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier :

- la superficie du lot à 313 ha 18 a 86 ca,
- le prix à 1050,- € par an à M. PERRIN Daniel, locataire de la chasse pour la période 2024/2033 au lieu de 1 100,-€,
- la convention de gré à gré avec M. PERRIN Daniel.

2. Vente d'herbe 2024

SOUMISSION :

- LOT 1 - Section 31 – 07 « Pré de la dame » env. 84 a
 LOT 2 - Section 31 – 203 & 204 « Le haut de Laneuveville » env. 60 a
 LOT 3 - Section 12 – 26, 27 & 55 « Le Rho » env. 95 a
 LOT 4 - Section 32 – 55 « Basse de Fraquelfing » env. 89 a
 LOT 5 - Section 28 – 16 « Entre les deux rivières » env. 97 a
 LOT 6 - Section 28 n° 52 « Le Rho » environ 77 a

Fin de la consultation : le 11 avril 2024 à 11h00 :

6 agriculteurs ont été consultés dont 4 ont répondu, les enveloppes ont été ouvertes et ont donné les résultats suivants :

Agriculteurs	Date de réception	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
BRETON Thierry	11/04/2024		50,-€				
SCEA du Château de Zuffal	11/04/2024				80,-€	90,-€	
DURANT Nicolas	11/04/2024						200,-€
EARL Ferme de la Basse	08/04/2024	84,-€		95,-€			

La commission décide d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus et à titre gracieux pour l'année 2024.

La vente d'herbe se fera uniquement sur pied pour les lots 1, 3*, 4 et 5.
Pour les lots 2 et 6, elle pourra se faire sur pied et/ou par pâturage.

*Le lot 3 (terrains de sport et environs immédiats) qui n'est pas à proprement parlé un immeuble à usage agricole mais un secteur classé en zone N (Naturel) et en zone NL (Naturel réservé aux loisirs) au titre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il ne peut, par conséquent, pas être consacré aux mêmes usages que les autres lots classés en zone A (Agricole).

C'est pourquoi, le lot 3 comporte des espaces réservés au profit de la commune et notamment :

- une plantation d'une quarantaine d'arbustes au titre du projet éducatif rural piloté par l'Education nationale en liaison avec le Collège des Deux Sarres et l'ONF,
- une surface réservée pour le « feu de la St-Jean ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus, à titre gracieux.

3. Affaires domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
08/04/2024	WILHELM Michaël	Immeuble bâti cadastré section 01 n°35 avec 1 a 81 ca	35, rue Charly Ochs	Décide de renoncer à son droit de préemption
22/04/2024	FOURMANN Ludivine	Immeuble bâti cadastré section 11 n°211 avec 22 a 17 ca	33, rue Général de Gaulle	Décide de renoncer à son droit de préemption
16/05/2024	SCI DES CŒURS VAILLANTS	Immeuble bâti cadastré section 01 n°109 avec 3 a 93 ca	34, rue Général Leclerc	Décide de renoncer à son droit de préemption
27/05/2024	SIESS Jean-Jacques	Immeuble bâti cadastré section 01 n°109 avec 3 a 93 ca	119, rue Charly Ochs	Décide de renoncer à son droit de préemption

4. Travaux 2024 – Réhabilitation des menuiseries des logements au 5, rue Dr Lorain

Le maire informe le conseil municipal que deux fenêtres dans deux logements ne sont plus étanches. M. COLVIS Arnaud, Adjoint en charge des travaux a contrôlé toutes les fenêtres avec l'entreprise OXYGEN, celles-ci n'ont pas été changées lors de la réhabilitation des logements. Elles ne sont pas isolées. Le Maire propose de les remplacer pour les 4 logements au 5, rue Dr Lorain.

Le devis OXYGEN s'élève à 43 171,28 € HT. Il propose de solliciter le fonds de concours d'aide à la rénovation de bâtiments publics de la CCSMS soit 10 000,-€ et de solliciter de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de réhabilitation des menuiseries des 4 logements situés au 5, rue Dr Lorain pour un montant de 43 171,28 € H.T. par l'entreprise OXYGEN à Sarrebourg,
- Sollicite le fonds de concours d'aide à la rénovation de bâtiments publics proposé par la CCSMS
- Sollicite une subvention au titre de la DETR.

5. Subvention exceptionnelle à la Sportive Lorquinoise pour ses 105 ans

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de la Sportive Lorquinoise pour ses 105 ans qui se tiendront le 22 et 23 juin 2024.

Au programme : plusieurs matchs de plusieurs catégories, fête de la musique, feu d'artifice, soirée disco.

L'association demande une participation de la commune de 500,-€.

Le maire propose au conseil municipal d'octroyer la subvention de 1 500,-€ qui était initialement prévue pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour l'achat d'un feu d'artifice. En effet, cette année, les pompiers de Lorquin n'organiseront pas de bal pour le 13 juillet en raison des directives sécuritaires de leur hiérarchie.

Le maire demande au Président de la Sportive Lorquinoise, M. FUCHS Hervé d'organiser une marche aux lampions lors de cette manifestation du 22 juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) décide d'accorder la subvention de 1 500,-€ à la Sportive Lorquinoise à la place de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'achat d'un feu d'artifice.

6. Divers

- Friches WEILER : La direction de l'Etablissement public social de Lorquin (EPSOLOR) projette d'acheter l'immeuble « Friches ex-WEILER » dont la commune est propriétaire pour construire un nouvel EPSOLOR.

Une étude de sol est en cours par un bureau d'études mandaté par ESPOLOR. Dans cette perspective, le maire propose au conseil municipal de vendre ce bien communal pour l'Euro Symbolique.

- Nettoyage participatif et citoyen de printemps : Mercredi 15 mai 2024, le maire remercie MM. FUCHS Hervé, COLVIS Arnaud, les ouvriers et tous les bénévoles pour leur implication lors de cette journée qui s'est bien passée.

Le conseil municipal propose d'organiser une deuxième journée de nettoyage participatif à l'automne, un samedi afin de faire participer plus habitants.

- Elections Européennes : Dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h

- Fête du périscolaire : Vendredi 14 juin 2024 à 18h

A noter que le périscolaire est toujours autant fréquenté. Il informe que 60 enfants étaient présents sur le temps de midi, mardi 21 mai. A la rentrée 2024/2025, le fonctionnement du personnel périscolaire et de l'école maternelle (Section TPS) reste inchangé.

- Piste cyclable : Une réunion s'est tenue le mercredi 22 mai, à la Salle des Fêtes pour présenter des nouveaux projets relatifs à la traversée de Lorquin intra-muros de la future piste cyclable. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier ces différents projets avant la présentation au conseil municipal (été 2024).
- Plan communal de Sauvegarde (PCS) : Dans le cadre de l'élaboration du plan communale de sauvegarde, la CCSMS a organisé une réunion le 18 avril 2024 à Héming. Le cabinet RISK PARTENAIRES a été retenu pour cette mission. La commune a validé son PCS en octobre 2021. Depuis cette date, une nouvelle mise à jour a été réalisée, en mai 2024. Le maire demande au conseil municipal de valider le PCS, mis à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

M. FUCHS Hervé informe le conseil municipal de l'installation, courant de la semaine prochaine, de chicanes d'expérimentation de la réduction de vitesse aux entrées et aux sorties du village dans le cadre de la sécurisation routière.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.



COMMUNE DE LORQUIN

FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024 à 18h30

Numéro	Objet	Décision du conseil
D2024-02-01	Déclaration d'intention d'aliéner	APPROUVEE
2024-02-01	Baux de chasse 2024/2033	APPROUVEE
2024-02-02	Vente d'herbes 2024	APPROUVEE
2024-02-03	Réhabilitation des menuiseries – Logements communaux 5, rue Dr Lorain	APPROUVEE
2024-02-04	Subvention exceptionnelle 105 ans de la Sportive Lorquinoise	APPROUVEE
2024-02-05	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde	APPROUVEE

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre JULLY

Séverine RABY